



*Association « COPE Tunisie »*  
*Rapport du Commissaire aux Comptes*  
*Exercice clos le 31 décembre 2023*

# *Rapport Général*

## Rapport général du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2023

Tunis le 24/07/2025

Les membres de l'association :

COPE-Tunisie

Angle lac Lemman-Immeuble SAAD-2ème étage-B14, Les Berges du Lac

### I- Rapport sur l'audit des états financiers

#### 1. Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre association en date du 11 juillet 2025, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association « COPE Tunisie ». Ces états comprennent l'état de la situation financière au 31 Décembre 2023 faisant apparaître un total des actifs de 82 904 dinars, l'état des produits et charges faisant apparaître un résultat nul, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de 61.517 dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association « COPE Tunisie » au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2. Fondement de l'opinion avec réserves

- Notre nomination en tant que commissaire aux comptes de COPE Tunisie est intervenu le 11 juillet 2025, nous n'avons pas, par conséquent, assisté à l'inventaire physique de la caisse et des immobilisations corporelles faisant ressortir respectivement un solde de 632 DT et un solde de 32.439 DT à la date de clôture. Les travaux alternatifs réalisés n'ont pas permis de s'assurer de l'exactitude de ces soldes à la date de clôture.
- A la date du présent rapport, nous n'avons pas reçu de réponses à notre lettre de confirmation adressée à la banque, par conséquent, nous n'étions pas en mesure de s'assurer par d'autres moyens alternatifs de l'existence d'engagements bancaires avec l'association non reflétés dans les comptes à la date de clôture.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

### **3. Responsabilités du comité de direction**

Votre comité de direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à votre comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si votre comité de direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité de direction de surveiller le processus d'information financière de l'association.

### **4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le comité de direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes et textes règlementaires en vigueur en la matière.

### **1- Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à votre comité de direction.

### **2- Vérifications spécifiques**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière. Nous avons relevé que l'association a effectué des transactions en espèce pour un montant supérieur à 500 dinars ce qui est contraire aux dispositions de l'article 38 du Décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations.

Nous n'avons pas d'autres observations ou irrégularités à formuler.

*Le commissaire aux comptes*  
**Amira ARFAOUI**

**ASA AUDIT & CONSEIL**  
Av. Mongi Slim - Resd. AZIZ  
App. A21 - 2045-l'Aouina  
M.F. 1890816 / T

***ETATS FINANCIERS***

## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

**Exercice clos le 31 décembre**

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	B1	61 517	1 867
Placements et autres actifs financiers		-	-
Autres actifs courants	B2	4 924	2 689
Créances et comptes rattachés		-	-
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
Autres actifs non courants		-	-
Immobilisations financières	B3	4 070	4 070
Immobilisations corporelles	B3	9 676	4 541
Immobilisations incorporelles	B3	2 717	3 253
<b>Total des actifs</b>		<b>82 904</b>	<b>16 420</b>
<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants	B4	10 896	15 874
Fournisseurs et comptes rattachés		-	633
Provisions		-	-
Apports reportés	B5	55 216	<10 593>
Autres passifs non courants		-	-
Emprunts		-	-
<b>Total des passifs</b>		<b>66 112</b>	<b>5 914</b>
Dotations		-	-
Apports affectés à des immobilisations	B6	17 255	10 969
Subventions d'investissement		-	-
Autres actifs nets			
Réserves		-	-
Excédent ou déficit reportés		(463)	(463)
Excédent ou déficit de l'exercice		-	-
<b>Total des actifs nets</b>		<b>16 792</b>	<b>10 506</b>
<b>Total des passifs et Actifs nets</b>		<b>82 904</b>	<b>16 420</b>

## ETAT DES PRODUITS ET CHARGES

**Exercice clos le 31 décembre**

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits</b>			
Cotisation des adhérents		-	-
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnements		364 552	299 462
Apports non monétaires		-	-
Autres Apports		-	-
Produits des placements		-	-
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		5 829	8 815
Autres produits		-	-
<b>Total des produits</b>	R1	<b>370 381</b>	<b>308 277</b>
<b>Charges</b>			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	R2	<50 631>	<31 938>
Charges de personnel	R3	<28 729>	<40 246>
Dotations aux amortissements et aux provisionnements		<7 516>	<10 464>
Autres charges courantes	R4	<283 505>	<225 630>
Dons et subventions accordés		-	-
Charges financières nettes		-	-
Autres pertes		-	-
<b>Total des charges</b>		<b>&lt;370 381&gt;</b>	<b>&lt;308 277&gt;</b>
<b>Excédent (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice</b>		-	-

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

**Arrête le 31 Décembre 2023**

(Exprimé en dinars)

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</b>		
Encaissement des cotisations des adhérents	-	-
Encaissement des revenus des activités et manifestations	-	-
Encaissement des subventions de fonctionnement	442 476	236 632
Encaissement d'autres revenus et apports	-	-
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	<225 469 >	<104 113 >
Décaissement des rémunérations versées au personnel	<20 611>	<25 300>
Autres décaissements des activités courantes	<136 746>	<158 552>
Décaissement impôts et taxes retenues à la source	-	-
Décaissement des cotisations versées à la CNSS	-	-
Encaissement produits financiers	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>59 650</b>	<b>&lt;51 332&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorp.	-	<8 090>
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	833
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>&lt;7 257&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissement des subventions d'investissement	-	-
Encaissement provenant des emprunts	-	-
Décaissement au titre des emprunts	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>59 650</b>	<b>&lt;58 589&gt;</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>1 867</b>	<b>60 457</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>61 517</b>	<b>1 867</b>

***NOTES AUX ETATS FINANCIERS***

## ***I- PRESENTATION***

Le Bureau de Tunis de l'association COPE Tunisie a été mis en place en Mai 2020 sous la forme d'une association filiale d'une organisation internationale non gouvernementale et à but non lucratif. Ce bureau a pour objectif d'étudier les raisons de l'inégalité entre le nord et le sud, les sujets de développement et la coopération internationale.

## ***II- EXERCICE SOCIAL***

L'exercice social s'étend du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre de chaque année.

## ***III- REFERENTIEL COMPTABLE***

Les états financiers de l'organisation COPE Tunisie, arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 et notamment la norme comptable tunisienne N°45 relative aux associations, aux partis politiques et autres organismes sans but lucratif.

### ***a- Les principes comptables appliqués***

Les états financiers de l'organisation COPE Tunisie sont préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence ;
- La convention de permanence des méthodes.

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars tunisiens. Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables.

### ***b- Les bases de mesure et présentation utilisées pour l'élaboration des états financiers conformément à la NCT 45***

#### ***Les liquidités et équivalents de liquidités***

Les liquidités comprennent les fonds disponibles et les dépôts à vue qui proviennent notamment des apports reçus et des revenus réalisés par les organismes sans but lucratif (l'OSBL). Les équivalents de liquidités sont des placements à court terme, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

#### ***Autres actifs courants***

Ce poste comprend les créances autres que celles provenant de la réalisation de l'activité courante telles que les créances sur le personnel et sur la cession des immobilisations ainsi que les charges constatées d'avance.

### ***Créances et comptes rattachés***

Ce poste comprend les créances provenant des cotisations, des apports à recevoir et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme. Les apports à recevoir portent sur les apports dont la juste valeur peut être estimée d'une façon fiable et la réception est raisonnablement assurée, mais qui ne sont pas encore encaissés (liquidités) ou réceptionnés (apports en nature) par l'organisme.

### ***Immobilisations corporelles et incorporelles***

Il s'agit des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports en nature liées aux activités d'investissement ainsi que celles acquises par l'OSBL. Ce poste comprend les immobilisations appartenant à l'OSBL.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties en fonction de leurs durées d'utilisation estimées. Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

· Mobilier et matériel de bureau	10%
· Matériel informatique	33.33%
· Autres machines, matériels et équipements	20%

### ***Autres passifs courants***

Les autres passifs courants comprennent les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le cas notamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes de Régularisation des produits et charges.

### ***Subventions d'investissement***

Il s'agit des subventions d'investissement finançant les biens amortissables et non amortissables. Ces subventions constituent une des formes d'aides publiques générant un transfert de ressources vers l'OSBL et destinées à lui permettre d'acheter, de construire, de créer ou de se rendre acquéreur, par tout autre moyen, d'actifs immobilisés. Elles sont traitées conformément aux dispositions de la NCT 12 relative aux subventions publiques.

### ***Conversion des éléments libellés en monnaies étrangères***

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont prises en charge moyennant une conversion à un taux journalier à la date de l'opération. Les règlements sont convertis au taux de change du jour au cours duquel le règlement a eu lieu. La différence par rapport au montant pris en charge est passée en résultat de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur applicable à la date de clôture. Le gain ou la perte est pris en compte dans la détermination du résultat net de l'exercice.

**IV- NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE****B.1. Liquidités et équivalent de liquidités**

Cette rubrique présente un solde au 31 décembre 2023 de 61.517 DT et se détaille comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Banque	60 630	1 657
Caisse	887	210
<b>Total</b>	<b>61 517</b>	<b>1 867</b>

**B.2. Autres actifs courants**

Les autres actifs courants présentent une valeur de 4.924 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Charges constatées d'avance	4 000	1 689
Débiteurs créditeurs divers	924	1 000
<b>Total</b>	<b>4 924</b>	<b>2 689</b>

**B.3. Actifs immobilisés**

L'actif immobilisé présente une valeur brute de 44 274 DT au 31 décembre 2023 et se rapporte aux immobilisations corporelles et incorporelles dont le détail est :

<b>Description</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Matériel informatique	28 553	17 775
Equipements de bureau	3 886	3 887
Site Web	6 428	6 428
Logiciel	1 337	-
Cautionnement	4 070	4070
<b>Total</b>	<b>44 274</b>	<b>32 159</b>

Les amortissements cumulés des immobilisations corporelles et incorporelles totalisent un solde de 27.811 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Matériel informatique	19 548	14 085
Equipements de bureau	3 215	3 036
Site Web	4 862	3 175
Logiciel	186	
<b>Total</b>	<b>27 811</b>	<b>20 295</b>

**B.4. Autres passifs courants**

Les autres passifs courants totalisent 10.896 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Impôts et taxes	97	1 102
Charge à payer	10 799	8 357
Personnel rémunération dues	-	2 279
Sécurité sociale	-	2 355
Autres	-	1 781
<b>Total</b>	<b>10 896</b>	<b>15 874</b>

**B.5. Apports reportés**

Les apports reportés correspondent aux fonds constatés d'avance pour un montant de 55.216 DT au 31 décembre 2023 et aux produits à recevoir pour 10.593 DT au 31 décembre 2022.

**B.6 Apports affectés à des immobilisations :**

Les apports affectés à des immobilisations totalisent 17.255DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Apports affectés à des immobilisations	40 204	28 089
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	<22 949>	<17 120>
<b>Total</b>	<b>17 255</b>	<b>10 969</b>

**V-NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET CHARGES****R.1. Produits**

Les produits s'élèvent à 370.381 DT au terme de l'exercice 2023. Cette rubrique se détaillent comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Subventions reçues de l'association mère	441 405	236 632
Apports affectés à des immobilisations	<12 115>	<8 090>
Excédent de fonds reçus	<65 809>	70 920
Autres subventions et dons	1 071	-
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	5 829	8 815
<b>Total</b>	<b>370 381</b>	<b>308 277</b>

**R.2. Achats consommés de fournitures et approvisionnements**

Les achats consommés s'élèvent à 50.631 DT au terme de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Prestation de services	19 086	17 621
Fournitures Entretien, Petit équipements	29 373	11 633
Autres achats	2 172	2 684
<b>Total</b>	<b>50 631</b>	<b>31 938</b>

**R.3. Charges de personnels**

Les charges de personnels s'élèvent à 28.729 au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Salaires	24 648	34 407
Cotisation de sécurité sociale	4 081	5 839
<b>Total</b>	<b>28 729</b>	<b>40 246</b>

**R.4. Autres charges courantes**

Les autres charges courantes s'élèvent à 283.505 au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Locations	33 597	36 371
Déplacement mission et réception	41 660	36 230
Honoraires	69 067	15 934
Frais postaux et de télécommunication	1 593	1 325
Dons, subventions et cotisations	100 328	114 914
Services Bancaires	538	587
Entretien et réparation	3 053	1 382
Sous-traitance	32 891	17 149
Autres charges	778	1 738
<b>Total</b>	<b>283 505</b>	<b>225 630</b>